

COMPTE-RENDU

Séance du 30 Juillet 2020

L' an 2020 et le 30 Juillet à 19 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de Valence-en-Brie régulièrement convoqué, s' est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Mairie de Valence-en-Brie sous la présidence de M RACINE Pierre, Maire.

Présents : Mmes : CHEDRI Timmy, MARSAN Dominique, RIEL Aurélie, TRÉBER Sandra,
MM : BARRÉ Patrick, CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas, DUFLOT Pascal, FIRMINHAC Christian, RACINE Pierre, ROUSSEAU Jean-Claude, VIEIRA José

Absent(s) ayant donné procuration : Mme CLOUARD Thérèse à Mme TRÉBER Sandra,
MM : GAFFIERO Cyril à M. VIEIRA José, MOAL Eric à M. DUFLOT Pascal
Absent(s) : M. AMANI Bastoi

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- Présents : 11

Date de la convocation : 23/07/2020

Date d'affichage : 24/07/2020

A été nommé secrétaire : M. CHARPENTIER-LIEGEY Nicolas

Objet des délibérations

SOMMAIRE

- Approbation du compte rendu de conseil du 10 Juillet 2020
- Affectation du résultat de l'exercice 2019
- Vote des subventions 2020
- Budget 2020
- Commission communale des impôts directs (CCID)
- Question diverses

Avant l'ouverture de la séance, M. le maire informe le conseil municipal que Monsieur Bastoi AMANI est décédé et demande une minute de silence à l'assemblée.

M. le maire ouvre la séance du conseil municipal

Monsieur le Maire demande à l'assemblée si il y a des questions ou des rectifications à faire sur le dernier compte rendu du conseil municipal du 10 Juillet 2020 avant sa diffusion.

1. Madame TRÉBER explique qu'il y a une falsification et demande à ce que soit porté sur le compte-rendu de la séance du 10 juillet 2020 des modifications, à savoir :

DELIB2020_26 Indemnités de fonction des adjoints :

Erreur dans la phrase suivante P.10

« A la majorité (pour : 13 contre : 1 abstention :1)

Merci de bien vouloir rectifier et prendre en compte la délibération officielle soit (pour : 11 contre : 2 abstention : 2)

Monsieur le Maire informe qu'il s'agit là d'une erreur d'écriture et non d'une falsification et que l'approbation du compte rendu de conseil sert à justement à rectifier si besoin.

2. Mr Firminhac demande le nombre d'heure de présence du maire à la mairie en se référant à la DELIB2020_25 Indemnités de fonction du Maire.

M. le Maire explique qu'il est présent régulièrement le matin avant son autre travail et qu'il vient le soir également en ne comptant pas ses heures, il explique aussi qu'il se rend régulièrement à la mairie la journée quand le besoin le nécessite.

M. Firminhac dit que les précédents maires était présent dès que la mairie était ouverte.

M. Racine explique qu'il reste disponible, et qu'en cas de nécessité il y a toujours un adjoint de disponible rapidement.

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'en fin de conseil un temps est prévu pour toutes les questions diverses.

3. Mme Tréber demande qui seront les membres siégeant à la CCBRC.

Premier paragraphe page 13 :

« Les conseillers communautaires de la communs sont M. Racine et Mme Chédri. M. le Maire indique qu'il a contacté l'actuel président de la communauté de commune et celui-ci lui a précisé qu'il serait délégué à la commission intercommunale d'accessibilité »

M. Racine répond que Mme Chédri est suppléante et M. Racine titulaire.

M. Vieira explique que le premier adjoint est suppléant de fait mais qu'il a souhaité rédiger un courrier afin de déléguer sa place à Mme Chédri.

M. Racine explique qu'il serait délégué à la commission intercommunale d'accessibilité et que le PMR serait un cheval de bataille de la commune.

4. M. Rousseau revient sur l'obligation de posséder le CACES pour utiliser le broyeur de branches, car il dit qu'il n'est pas obligatoire, qu'aucune habilitation n'est demandée.

Second paragraphe page 13 :

« M. Racine explique qu'il faut un CACES pour utiliser ce type de matériel, c'est une question de sécurité »

M. le maire explique que ce sont les informations qui lui avaient été transmises.

5. Madame Tréber souhaite s'expliquer sur son choix de vote quant au nombre d'adjoint :

Troisième paragraphe P.14

« Mme Tréber souhaite apporter au conseil municipal une explication quant à son choix de vote concernant le montant des indemnités attribuées au maire et aux adjoints. Elle regrette qu'aucune concertation et explication n'aient été données en amont aux membres du conseil municipales afin d'expliquer pourquoi la création de 4 postes d'adjoints et pourquoi une augmentation des indemnités du Maire. »

Le compte-rendu ainsi modifié est approuvé à l'unanimité

DELIB2020_28 Affectation du résultat de l'exercice 2019

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2019, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit:

AFFECTATION DU RESULTAT

Résultat de fonctionnement

A. Résultat de l'exercice précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	- 149 173,71
B. Résultats antérieurs reportés ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	+ 471 087,16
C. Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	+ 620 260,87
Solde d'exécution de la section d'investissement	
D. Solde d'exécution cumulé d'investissement (précédé de + ou -)	- 141 442,61
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3) (précédé du signe + ou -)	+ 4 063,03
Besoin de financement Excédent de financement (1)	
Besoin de financement F. = D. +	145 505,64
AFFECTATION = C. = G. + H.	620 260,87
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	145 505,64
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	474 755,23

DEFICIT REPORTE D 002 (4)

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement. Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

DELIB2020_29 Vote des subventions 2020

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal de procéder au vote des subventions aux associations,

Entre chaque demande de vote des subventions aux associations, M. le maire explique les différentes activités de ces dernières.

Mme Tréber est surprise que la commune ne possède pas les bilans des associations afin de justifier les subventions alloués en 2019.

Mme Chédri explique que la commune connaît toutes ces associations, que nombre d'administrés se rendent compte des activités qu'elles font à Valence-en-Brie.

Mme Tréber répond qu'elle n'est pas en train de contester l'argent donnée aux associations car sans elles il n'y aurait pas d'activité dans le village mais c'est la méthode qui l'a dérange, expliquant que c'est de l'argent public qui leur est versé et qu'il serait normal de justifier des activités des associations ainsi que de l'argent dépensé.

Mme Marsan répond qu'il est prévu de revoir le formulaire de demande de subvention l'année prochaine.

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

DECIDE et VOTE une subvention communale pour l'année 2020 aux associations ci-après :

ASSOCIATIONS COMMUNALES	MONTANT SUBVENTION	MODALITES DU VOTE
Bouille et Gribouille	1 000 €	unanimité
Compagnie du Javot	1 000 €	unanimité
HPEV	700 €	unanimité
Little Evan	500 €	Sortie de M. RACINE treize voix pour, zéro contre
LIV	800 €	unanimité
Sacré Charlemagne	0 €	unanimité
VAAV	1 000 €	Sortie de M. VIEIRA douze voix pour, zéro contre
Comité des fêtes Valence-en-Brie	5 000 €	Sortie de Mme MARSAN Treize voix pour, zéro contre
Coopérative scolaire Valence-en-brie	0 €	unanimité
ASSOCIATIONS EXTERIEURES	MONTANT SUBVENTION	MODALITES DU VOTE
Croix Rouge Montereau	80 €	unanimité
Fanfare de Montereau	300 €	unanimité

Handisport	100 €	unanimité
Les donateurs du Sang	200 €	unanimité
Les restos du coeur	80 €	unanimité
Les Sapeurs-Pompiers de La grande Paroisse	100 €	unanimité
Epicerie Déméter Solidaire Vulaines S/Seine	100 €	unanimité

M. Rousseau prend la parole au sujet de « Bouille et Gribouille » et dit qu'il y a discrimination car cette association dispose des locaux de l'ancienne école, et que tous les enfants de la commune ne peuvent pas y aller.

M. Racine explique qu'il s'agit là d'un RAM, et que c'est l'association qui gère la sécurité.

Mme Chédri explique que c'est la PMI qui a et qui donne encore les règles qui régissent les locaux.

M. Racine dit également qu'il ne s'oppose pas à ce qu'une association de parents puisse se former pour utiliser les locaux du foyer Redon, et rappelle également que des jeux pour enfants vont voir le jour dans la commune.

Mme Chédri prend la parole pour expliquer que M. Racine ne souhaite avoir qu'1 € symbolique pour son association "Little Evan", car il ne voudrait pas qu'on lui reproche d'obtenir une subvention pour son association alors qu'il est Maire, et ainsi éviter toute histoire.

M. Charpentier-Liegey, une fois M. Racine sortit, pense que la justification donnée par M. Racine n'était pas une raison pour la non attribution de subvention, propose le montant défini dans le tableau ci-dessus et est approuvé à l'unanimité.

DIT que les crédits nécessaires figurent au budget de l'année 2020

Subvention pour le Téléthon : M. le Maire précise que concernant cette demande, il serait plus judicieux d'organiser une action en faveur de cette association lors du téléthon car pour lui, cela permettrait de dégager plus de fonds.

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

DELIB2020_30 Budget 2020

Monsieur le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le budget Communal, exercice 2020 et détaille certains postes comptables sur les dépenses et recettes de fonctionnement ainsi que sur les dépenses et recettes d'investissements.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

VOTE le budget Communal M 14, exercice 2020, s'équilibrant en dépenses et en recettes de la façon suivante :

- Section de Fonctionnement : **1 104 316 €**
- Section d'Investissement : **631 437 €**

A la majorité (pour : 10 contre : 0 abstention : 4)

Mme Tréber explique qu'elle s'est abstenue pour le vote du budget, elle considère qu'il y a un manque de clarté car elle voudrait qu'il y ait des devis pour chaque article.

M. le Maire explique qu'il est impossible d'avoir un devis par article comptable d'investissement, et que la réflexion des budgets se feront en commission, et rappelle l'importance d'y être présent.

M. Vieira prend la parole et explique que pour faire un budget, quel qu'il soit, on se base sur des ratios, on prend en compte également les années précédentes, notamment dès qu'il s'agit des travaux et de l'entretien, il précise qu'il travaille depuis trente ans dans le domaine de la voirie-bâtiment et qu'il a une approche des prix du marché. M. Vieira indique aussi qu'il va rencontrer des entreprises à partir du 15 août pour obtenir des devis pour les travaux programmés d'ici la fin de l'année.

Mme Tréber indique qu'elle aurait souhaité que les devis soient joints au budget lors de l'envoi des pièces annexes à la convocation du conseil.

Madame Chédri explique qu'il est impossible d'envoyer tous les devis et que c'est pour cela qu'il y avait des commissions.

M. Rousseau prend la parole et explique que certains élus ne sont peut-être pas d'accord sur la philosophie d'investissement.

M. le maire demande à Mr Rousseau de s'expliquer, ce qu'il ne fera pas.

DELIB2020_31 Commission communale des impôts directs (CCID)

Vu l'article 1650 du Code Général des Impôts relatif à l'institution dans chaque Commune d'une Commission Communale des Impôts Directs (C.C.I.D.) présidée par le Maire.

Considérant que dans les communes de moins de 2000 habitants, la CCID est composée de 6 commissaires titulaires et de 6 commissaires suppléants.

La nomination des commissaires par le Directeur des services fiscaux a lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement des Conseillers municipaux, sur la base d'une liste de 12 noms transmise par la Commune.

Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, être âgés de 25 ans au moins, jouir de leurs droits civils, être inscrits aux rôles des impositions directes locales dans la commune, être familiarisés avec les circonstances locales et posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission.

Un commissaire doit être domicilié en dehors de la commune.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité,

- De soumettre aux services de l'État la liste suivante de personnes en vue de l'instauration de la Commission Communale des Impôts Directs (CCID) de VALENCE-EN-BRIE

TITULAIRES				
1	CHEDETRI Timouche	9 rue Henri GELIN	77830	Valence-en-Brie
2	DUFLOT Pascal	7 rue des Carrois	77830	Valence-en-Brie
3	Jean-Claude ROUSSEAU	21 rue d'Echouboulains	77830	Valence-en-Brie

4	Nicolas CHARPENTIER-LIEGEY	1 rue Emile PARQUET	77830	Valence-en-Brie
5	Serge VAUCOULEUR	13 ter rue Jean HADERER	77830	Valence-en-Brie
6	José VIEIRA	25 bis rue Emile PARQUET	77830	Valence-en-Brie
7	Eric MOAL	8 rue des Carrois	77830	Valence-en-Brie
8	Dominique MARSAN	12 rue Max LAFON	77830	Valence-en-Brie
9	Marc FROSIO	La Safrenière Route de Vernou	77830	Valence-en-Brie
10	Laurent VANNESTE	Place de l'église	77830	Valence-en-Brie
11	Dugueselin TISSIER	2 rue Henri Gelin	77830	Valence-en-Brie
12	Christian IMBAULT	54 boulevard Saint-Marcel	75005	PARIS

SUPPLEANTS				
1	Corinne PASSERARD	9 rue Max LAFON	77830	Valence-en-Brie
2	Eric BONLIEU	Ferme des Bordes	77830	Valence-en-Brie
3	Aurélie RIEL	6 rue Henri GELIN	77830	Valence-en-Brie
4	Christian FIRMINHAC	6 rue Octave ROUSSEAU	77830	Valence-en-Brie
5	Sandra TRÉBER	9 rue des Bordes	77830	Valence-en-Brie
6	Patrick BARRÉ	Rue André TABOULET	77830	Valence-en-Brie
7	Cyril GAFFIERO	15 rue Emile PARQUET	77830	Valence-en-Brie
8	Thérèse CLOUARD	23 rue André TABOULET	77830	Valence-en-Brie
9	Laurent JUMEAU	14 rue Max LAFON	77830	Valence-en-Brie
10	Jacques LAMBERT	Château de Beaurepaire	77670	Vernou-la-Celle
11	Daniel JACQUET	13 rue Jean Haderer	77830	Valence-en-Brie
12	Marc TOUSSAINT	21 rue Octave ROUSSEAU	77830	Valence-en-Brie

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstention : 0)

Questions diverses :

M. le maire indique qu'il est important de remplir le tableau des délégués aux différentes commissions de la Communauté de communes Brie des Rivières et châteaux, même si la

commune peut le rendre qu'en septembre, il est surpris de constater qu'hormis Mme Clouard, les élus d'Avenir Valençois ne se sont pas portés candidats.

Mme Tréber répond avoir bien reçu le tableau de la répartition des différentes commissions de la CCBRC, mais ayant reçu un tableau en parti complété sans même avoir été consulté préalablement, a préféré s'abstenir de répondre. Cette dernière précise que ce n'est pas digne d'une équipe. Elle précise également que lors de la réunion de conseil du 10 juillet 2020, M. le maire a indiqué que toutes les décisions seront prises en concertation. Mme Tréber regrette que ces paroles ne soient pas respectées.

M. le maire explique pourquoi le tableau envoyé comportait déjà des noms : il précise que lorsqu'il l'a fait, certains élus étaient à ses cotés, c'est pour cette raison qu'il les avait déjà inscrits. Il ne s'agissait là en aucun cas d'une décision définitive, juste de personne qui commençait à s'inscrire, M. le Maire explique que cette liste n'est pas figée.

M. le Maire dit qu'il est possible de le joindre à tout moment par mail et/ou téléphone et reconnaît qu'il peut parfois être maladroit et prend bonne note de cette remarque mais reste accessible si un élu a un besoin d'explication.

Ont déjà été placés des élus dont les fonctions au sein de la mairie correspondent aux commissions thématiques de la CCBRC. Exemple : M. Racine a placé M. Vieira à la commission travaux

M. Vieira prend la parole et explique qu'il ne faut pas hésiter à s'inscrire dans une commission même si un nom est déjà indiqué, il est toujours possible de changer.

Mme Tréber indique qu'il aurait été bien de se concerter en réunion.

M. le maire indique que les commissions se déroulent en journée et que certaines se réunissent plus souvent que d'autres, ces commissions sont en interconnexion.

M. Racine informe l'assemblée qu'un élu sous réserve de prévenir la CCBRC au moins 3 jours avant peut assister à une réunion de la communauté de commune et ce même si l'élue n'est ni titulaire ni suppléant.

M. Racine précise que le document de la dernière réunion de la CCBRC est à la disposition des élus.

M. Racine, explique que concernant la RD605, les panneaux d'interdictions de traversée des camions de plus de 3,5 tonnes vont être réinstallés car ceux-ci ont disparus avec le temps mais que l'arrêté départemental datant de 1993 interdisant la traversée du village aux camions de plus de 3,5 tonnes est toujours en vigueur.

Tour de table

Mme Chédri indique qu'elle a traité les dossiers d'urbanisme avant de partir en vacances.

Mme Marsan informe le conseil municipal que :

- La commission sociale a commencé à travailler. Le plan Canicule 2020 a été donné par la préfecture. Un questionnaire a commencé en parti à être distribué, soit remis en main propre, soit rempli directement, soit distribué dans les boîtes aux lettres quand les personnes ne répondaient pas. Pour 2021, la distribution sera anticipée.
- La commission jeunesse a été annulée. Celle-ci devrait se réunir fin août.
- Le Regroupement Pédagogique Intercommunal (RPI) : le budget a été mis à plat et il a été constaté une augmentation d'utilisation des cartouches d'encre ce qui provoque une hausse du budget, Mais au vue de la durée du confinement on peut constater une baisse des dépenses ainsi que des recettes.

- Le bureau du RPI a été renouvelé : M. Michel LEGEAY, adjoint d'Echouboulains a été élu Président, Mme MARSAN a été élue Vice-Présidente.

Mme Tréber :

- demande si il est possible de procéder à l'enregistrement avec un dictaphone pour la prochaine réunion de conseil. M. le maire répond que cela est possible et qu'il a déjà réfléchi à la question, la commune en possède un, d'autres élu disent aussi en posséder si besoin.
- souhaite avoir plus d'explication sur l'inondation du rû
Mme Chédri prend la parole, fait le point sur les causes des inondations du rû et explique que dans le cadre du syndicat SM4VB elle a réussi à lancer une étude en même temps que l'étude sur le rû de l'almont.
- s'adresse à M. le maire et indique qu'elle remarque une certaine animosité, de l'agacement et de l'énervement dans ses propos envers M. Rousseau et elle-même. M. le maire répond que cela peut se ressentir dans ses propos. Il reconnaît que ce n'est pas la bonne façon de parler, mais il fait remarquer aussi qu'il y a un moment pour tout. Il indique qu'il est quelqu'un de droit et qu'il reste accessible par mail ou par téléphone. Mme Tréber répond qu'elle n'a ni son mail ni son numéro de téléphone. M. le maire indique que son mail est dans toutes les convocations envoyées et charge Mme Alves, secrétaire de mairie de transmettre par mail le listing de tous les élus avec leurs coordonnées.
Mme Tréber rajoute que si M. le maire est comme il le dit, une personne droite ils devraient bien s'entendre.

M. Rousseau :

- dit à M. le Maire qu'il a mal vécu la dernière commission urbanisme.
M. Racine tient à préciser que M. Rousseau parle sans cesse de la station d'épuration, dans des réunions qui traitent de tous autres sujets.

L'ordre du jour étant épuisé et plus personne ne demandant la parole, la séance a été levée à vingt-deux heures quarante-cinq minutes.

En mairie, le 03/08/2020

Pour le Maire empêché,
Le premier adjoint
José VIEIRA



